

## REUNION DU JEUDI 18 AVRIL 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Denis LOROT. Danièle BROUIN. Xavier RATTE (conseillers municipaux).

Absents excusés : Florence CHAMON (pouvoir O.SAVARY). Lénia HOUEL (pouvoir M.BARBE). Xavier DUCHET.

Absent : Philippe SODOYER.

Secrétaire de séance : Damien GAUTHIER.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### COMMISSION DE LA VOIRIE

La commission de la voirie s'est réunie le mardi 2 avril à 18h 30min, Maurice BARBE explique le programme proposé pour cette année :

La réfection en enrobé de la rue de Chatillon et de la rue des Coteaux fleuris (du carrefour avec la rue des écoles, à la route de Chablis).

La reprise des tampons de la Grande rue.

La création d'un gué, lieudit Vallée Martin.

L'entreprise proposée par la commission est la COLAS. Les élus entérinent les propositions de la commission.

Sont différés, les travaux suivants : la route des Jeiges, la réfection des trottoirs de la rue du Temple et le chemin de l'Homme mort au niveau de la vallée d'Ouziou et la route des Roncières.

### COMMISSION DES BÂTIMENTS

La commission des bâtiments s'est réunie le mercredi 10 avril, à 18h. Olivier SAVARY fait l'inventaire des travaux proposés. Les élus entérinent les propositions de la commission.

### ESPACE LAFARGE

L'éclairage étant hors service, il a été demandé au Syndicat d'électrification d'établir un devis pour sa réfection totale qui s'élève à la somme de 36 175.11€ HT (pose de 10 mâts et lanternes en led, 4 projecteurs et 3 bornes lumineuses). Le syndicat participe à hauteur de 70% soit 26 436.98€ HT + la TVA et notre commune aurait un reste à charge de 11 330.13€.

Les élus acceptent cette proposition.

### BUREAU DE VOTE - DIMANCHE 26 MAI 2019

8h à 10h 30 : Maurice BARBE. Lénia HOUEL. Denis LOROT.

10h 30 à 13h : Olivier SAVARY. Xavier RATTE. François TURCIN.

13h à 15h 30 : Luc NOLET. Florence CHAMON. Danièle BROUIN.

15h 30 à 18h + dépouillement : Philippe SODOYER. Thierry CORBERON. Bruno DI BLAS.

### Questions diverses

**Bancs de l'église** – Gérard ARNOUTS propose qu'une souscription soit lancée, comme en 1998, afin de renouveler les bancs de l'église. La commune pourrait participer à la même hauteur de ce que la souscription rapporterait (une réponse pour le 31 mai sera demandée). Le comité paroissial participerait et peut être le comité de Saint-Vincent.

Les élus sont favorables à cette proposition.

### Demande de participation financière

**L'école Saint Loup** qui accueille 4 enfants de notre village nous sollicite pour le financement des frais de fonctionnement. Les élus ne souhaitent pas financer cet établissement.

**L'ADAVIRS** nous sollicite également pour une subvention que les élus refusent.

### Informations diverses

**DGF** – une circulaire est remise aux élus sur cette dotation qui baisse chaque année depuis 2016.

**Girodmédias** – une prestation a été assurée le 26 mars dernier, ne détectant aucun problème.

**Entrée nord du village** – le pressoir a été installé, reste à poser les tonneaux

**Rue du Docteur Hess** – les plantations ont été faites par la SARL Poulin Paysages de Neuvy-Sautour et les employés communaux ont planté des forsythias.

**C.C.Chablis, Villages, Terroirs** – le compte-rendu de la réunion du 13 février est remis aux élus.

Gérard ARNOUITS informe les élus que le budget a été voté avec une augmentation de 2% des taux, les bases ayant aussi augmenté de 2%. En ce qui concerne l'assainissement, seules les communes adhérentes au Syndicat d'assainissement de la Garenne n'auront pas d'augmentation.

**Marathon** – des infos à 200 jours de cette manifestation sont données à chacun.

#### **Question des élus**

Thierry CORBERON demande si l'on peut s'opposer à la pose de compteur Linky.

Chacun est libre de faire ce qu'il veut, c'est du droit privé, la commune n'a pas à intervenir. Toutefois, il semble que les personnes qui refuseraient la pose des compteurs se verraient facturer les relevés.

Séance levée à 22h 30min.